



annulation de contrat possible ou non?

Par **anyr**, le **28/11/2009** à **17:37**

Bonjour,

J'ai été contactée par une société pour l'achat d'une pompe à chaleur, j'ai signé un contrat d'achat et une demande de prêt; le temps de rétraction est passé et l'installation a commencé mais la pompe à chaleur ne correspond pas au modèle qui était proposé ; sur le contrat la seule référence au modèle est écrite au niveau de la garantie: constructeur DIAKIN et ils ont posé une MITSUBISHI. La DIAKIN était plus performante.

Quels recours ai-je? Le contrat peut-il être caduque dû à cette anomalie?

Merci.